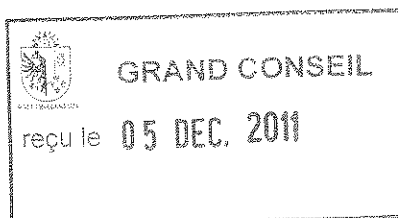


Association Résidence Les Marais
Monsieur Jorge A. Restrepo
24, chemin des Marais
1232 Confignon



C 3015

GRAND CONSEIL			
Expédié le:	Session GC: 15-16.12.11		
Président	<input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)	<input checked="" type="checkbox"/>
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat		Chefs de groupe	
Commission:			
Objet: N 2022			
Copie à:			

Bureau du Grand-Conseil
Monsieur Pierre Losio
Président du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Confignon, le 2 décembre 2011

Concerne : Motion 2022 – demande de crédit d'étude pour l'élargissement du Pont de la Praleta et construction d'une route reliant la route de Base à la route de Soral

Monsieur le Président,

Les membres de l'association « Résidence Les Marais¹ » à Confignon ont pris connaissance de la motion 2022 proposant l'agrandissement du Pont de la Praleta prolongé par une route de grande dimension pouvant laisser circuler tous types de véhicules, reliant la route de Base à la route de Soral.

À ce stade de la procédure, nous nous **opposons fermement au projet** pour les raisons suivantes :

1. Conséquence directe de la fermeture du Pont de Murlaz, la motion 2022 est en totale contradiction avec les principes d'une renaturation réussie de la rivière L'Aire qui aura coûté 100 millions de francs aux contribuables genevois et à la Confédération. C'est le type même de l'incohérence de deux concepts qui aurait des conséquences écologiques très négatives.
2. Il y a 30 ans, les habitants de Confignon se sont associés pour protéger leur village, le Val d'Aire et la presqu'île de Loëx contre les nuisances provoquées par la tranchée ouverte de la future autoroute de contournement génératrice de bruit, de pollution et de dégradation du paysage. Grâce à l'écoute des autorités de l'époque, les Confignonnais ont obtenu que l'autoroute soit enterrée dans les endroits les plus sensibles et les riverains y ont gagné une meilleure qualité de vie. C'est pourquoi, construire une route à grand trafic en aplomb de l'autoroute, qu'elle soit parallèle ou non, serait une attaque sans précédent à notre environnement et une incohérence supplémentaire.
3. La pénétrante verte (césure) allant de l'Aire au Rhône, inscrite dans le plan directeur de la commune du 20 février 2006 et adoptée par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2006, doit absolument être préservée, voire renforcée pour réaliser une urbanisation qui tienne compte du facteur durabilité dans son développement pour maintenir dans cette zone la qualité de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain.
4. Ce nouvel axe routier serait une aberration proposant un itinéraire de délestage de l'autoroute aux heures de pointe, ce qui conduirait à une saturation de la circulation sur les routes secondaires de Confignon – Perly.
5. Le pont et le chemin de Praleta se trouvent au milieu d'une zone verte qui, avec la promenade de l'Aire et la ferme de « La Gavotte » permet aux familles genevoises d'être en contact avec la

¹ L'association Résidence Les Marais a été constituée par 18 co-propriétaires et locataires habitant sur le chemin des Marais numéros 14 à 38 à Confignon.

nature et d'avoir des activités ludiques loin des désagréments de la circulation, comme des balades en poney, calèche et vélo pour les enfants.

6. L'expérience faite à Cressy nous montre que le futur quartier des Cherpines, décentralisé, sera à l'évidence tourné vers les communes les plus proches : Plan-les-Ouates et Lancy et non vers le centre de Confignon. Le futur tram de la route de Base accentuera le phénomène.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons fermement à l'élargissement du Pont de la Praleta et à la création de cette route surdimensionnée, afin de limiter les nuisances d'une région déjà bien prétextée par le Plan Directeur Cantonal 2030. Confignon a déjà développé Cressy et bientôt les Cherpines et ceci contre l'avis majoritaire des populations avoisinantes qui ne comprendraient pas qu'on leur impose à nouveau un tel désagrément.

À l'origine la route de Murlaz et son pont n'avaient pas pour vocation un grand débit de passage, mais le laisser-faire des autorités tant communales que cantonales a encouragé le transit. L'autoroute doit être le passage obligé du trafic de transit et des camions, la motion 2022 ne sera alors pas utile.

S'inscrivant dans la logique de l'urbanisation prévue à Bernex, le plan directeur cantonal stipule que le franchissement du coteau se fait par la route de Base, la route et le pont de Lully, le contournement de Sézenove, puis la route de Laconnex pour relier la route de Chancy. Comme il n'y a pas d'urgence, les acteurs du quartier des Cherpines étant en pleine consultation, les habitants de cette zone préfèrent privilégier dans ce secteur la mobilité raisonnée avec le passage d'un bus à circulation alternée et prioritaire pour les élèves des écoles et les riverains. Autre option : évaluer le bien-fondé d'une fermeture du Pont de Murlaz en mettant en place en parallèle des accompagnements réglementant sévèrement la circulation.

Le rôle des députés élus par le peuple est aussi de protéger les habitants contre une urbanisation à outrance qui prétexterait et pour longtemps la qualité de vie des générations futures. C'est pourquoi, nous vous annonçons d'ores et déjà le lancement d'une pétition communale.

Nous espérons que vous entendrez et transmettez les remarques faites ci-dessus lors des discussions futures sur le crédit d'étude de la motion 2022 et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour les membres de l'association Résidence Les Marais

Jorge A. Restrepo

Copies : M. Mark Muller, Conseiller d'Etat responsable du DCTI
M. D.-M. Uong, Maire de Confignon et Conseiller Administratif délégué à l'Aménagement
Mme Michèle Kunzler, Conseillère d'Etat en charge du Département de l'Intérieur et de la Mobilité
Commission de l'Aménagement du canton de Genève
Commission des Travaux du canton de Genève
Association pour la Sauvegarde de la commune de Confignon
M. Olivier Bertholet, Président de la commission Mobilité, Transport et Sécurité
ANPVA, M. M. Marti
Association PicVert